



Ministère délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées,  
aux Personnes handicapées et à la Famille

**Intervention de Philippe Bas,  
Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes  
handicapées et à la Famille**

**Commission des comptes de la Sécurité sociale**

Jeudi 8 juin 2006

*SEUL LE PRONONCE FAIT FOI*

Je voudrais, après Xavier Bertrand, remercier à mon tour le secrétaire général de la Commission, le directeur de la sécurité sociale et leur collaborateurs. Je sais qu'à chaque fois la présentation des comptes, qui doit intégrer les données les plus récentes, est une véritable course contre la montre. C'est un travail considérable dans un temps toujours très court.

Je souhaiterais revenir sur quelques points qui me paraissent particulièrement importants.

Nous enregistrons un succès plus important qu'attendu de deux grandes réformes : celle des retraites et celle de la mise en place de la PAJE. Et pourtant, même dans ce contexte, le déficit continue à se réduire. L'an dernier, le déficit s'est établi à 11,6 milliards d'euros pour le régime général. Pour 2006, la commission des comptes estime qu'il sera réduit à 10,3 Md€ Ce n'est pas assez. Xavier Bertrand et moi-même sommes décidés à poursuivre l'effort dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006. Mais nous avons déjà cassé la tendance à la hausse et enregistré une inversion forte.

**3. Xavier Bertrand a évoqué la situation de l'assurance maladie, je souhaiterais maintenant aborder celle de l'assurance vieillesse.**

La branche vieillesse a affiché en 2005 un déficit de 1,9 Md€, contre un déficit prévisionnel de – 2 Md€ lors de la dernière Commission des comptes de la sécurité sociale. Ce niveau devrait se maintenir en 2006, avec un déficit évalué à 2,2 Md€ au vu des dernières estimations.

Ce maintien du déficit à un niveau élevé s'explique par deux raisons principales :

- **le succès de la mesure des départs anticipés au titre des longues carrières** instaurée dans le cadre de la réforme des retraites d'août 2003.

Il faut à cet égard rappeler que, dans le respect des principes de solidarité et de répartition entre les générations auxquels les Français sont légitimement attachés, des efforts ont été demandés à l'ensemble des Français par la réforme des retraites. Mais pour contrebalancer ces nécessaires efforts et garantir l'équilibre de la réforme, des droits nouveaux ont été ouverts dans un souci d'équité entre les assurés. Ainsi la faculté a-t-elle été donnée aux personnes ayant commencé à travailler très jeunes et dans des conditions souvent très dures, de partir en retraite avant 60 ans, afin de reconnaître et de récompenser leurs efforts.

**Depuis son instauration le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le dispositif des carrières longues connaît un très large succès qui ne se dément pas :**

- en 2004, cette mesure a bénéficié au total à plus de 113.000 affiliés du régime général puis à 101 000 retraités anticipés effectifs en 2005.
- en 2006, nous assistons au maintien au même niveau qu'en 2005 du nombre de demandes, soit aux alentours de 100.000 bénéficiaires.

C'est plus que les prévisions que nous avons faites à l'automne dernier, mais cela montre à quel point cette mesure répond à une demande et à un besoin profonds de la part de nos compatriotes ayant commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans : ainsi, fin 2006, plus de 300.000 Français ayant commencé à travailler très jeunes auront bénéficié de cette mesure.

Le profil des bénéficiaires correspond d'ailleurs en effet bien à celui que nous visions, ce qui signifie que la mesure remplit pleinement ses objectifs d'équité :

- des travailleurs ayant commencé leur carrière très jeunes, en moyenne dès 14 ans, soit environ 4 ans plus tôt que l'assuré moyen.
- une durée de carrière importante, en moyenne 43 ans pour les hommes, qui constituent 84 % des bénéficiaires ;
- des assurés ayant travaillé dans des secteurs aux conditions de travail difficiles : ce sont principalement des ouvriers qualifiés des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et du travail des métaux.

Certes, cela pèse dans un premier temps sur les comptes de la branche vieillesse : le coût de cette mesure est de 1,8 Md€ en 2006. Mais ce succès montre que le Gouvernement a mis en œuvre une réforme équilibrée entre les efforts qu'elle demande et les droits nouveaux qu'elle ouvre.

- **La seconde raison est un flux important de nouvelles liquidations pour la première génération du « baby-boom »** : la génération 1946 fête cette année ses 60 ans. Ainsi, nous basculons désormais, effectivement et concrètement, dans le « papy-boom ».

**Ainsi, cette dégradation des comptes de la branche vieillesse est liée essentiellement au coût immédiat des départs anticipés à la retraite, qui constitue une mesure clé de la réforme des retraites** – une réforme qui, nous le savons, améliore substantiellement les perspectives financières de la branche vieillesse à l'horizon 2020.

Les travaux du Conseil d'orientation pour les retraites (COR), remis au Premier ministre, nous apportent un éclairage utile à ce titre.

Dans son rapport, le COR évalue l'impact de la réforme d'août 2003 sur le régime général à horizon 2020 – horizon fixé pour cette réforme, à près de 50 % du besoin de financement, soit 4,8 Md€ de redressement. Par ailleurs, le redéploiement des cotisations chômage lié à la baisse engagée et progressive du chômage permettra d'équilibrer le régime général : un niveau de chômage inférieur ou égal à 7 % est suffisant. Ainsi, la politique du Gouvernement pour l'emploi, qui a déjà permis de baisser le nombre de chômeurs de 200 000 en un an, est un des facteurs de redressement structurel du régime général.

**Au-delà des projections financières de moyen terme, je souhaite souligner l'enjeu fondamental que représente à court terme le niveau d'emploi des seniors** pour la viabilité financière de nos régimes de retraite. Celui-ci déterminera notre capacité de conserver un haut niveau de retraite.

Aujourd'hui, seul un senior âgé de 55 à 59 ans sur 2 est en activité professionnelle. Collectivement, il faut donner la capacité aux seniors pour, d'une part, qu'ils puissent poursuivre leur activité et, d'autre part, qu'ils y soient intéressés. C'est le sens du plan national d'action concerté pour l'emploi des seniors présenté le 6 juin dernier par le Premier ministre au Conseil économique et social.

Ce plan instaure des mesures concrètes comme l'amélioration du taux de la surcote ou la retraite progressive. Il a été élaboré en étroite concertation avec les partenaires sociaux et porte application de l'accord national interprofessionnel du 13 octobre 2005.

Concernant la retraite, les mesures visent à donner plus de choix aux seniors : ce choix ne peut et ne doit plus être binaire entre activité ou retraite. D'ailleurs, aujourd'hui dans nombre de cas, ce choix n'est même pas permis : je pense notamment aux mises à la retraite d'office dès 60 ans.

#### **4. La branche famille**

Le solde de la branche famille se dégrade dans les prévisions que vient de nous présenter M. François MONIER. La Commission des comptes de septembre dernier prévoyait un déficit de 1,2 Md€ après un déficit de 1,3 Md€ en 2005. Or la prévision s'établit désormais à un déficit de 1,5 Md€

Cette dégradation des prévisions pour 2006 est principalement liée au succès de la réforme de la PAJE et à l'impact de la hausse des prestations d'action sanitaire et sociale en 2005.

##### *4.1. Tout d'abord le succès de la PAJE, qui a dépassé nos prévisions*

Nous avons voulu agir sur la demande en solvabilisant mieux les familles. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a créé la PAJE, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- La cible initiale était de faire bénéficier de cette prestation 200 000 nouvelles familles à terme. Elle devrait être dépassée. 50 000 familles de plus en bénéficieraient en 2007. Le pouvoir d'achat des familles a donc été substantiellement revalorisé. On ne peut que s'en féliciter ;
- le recours au complément de cessation d'activité à taux partiel a été plus important que prévu. La revalorisation du complément à taux partiel de la PAJE a donc atteint son

objectif qui consiste à éviter aux femmes de rester trop longtemps éloignées du marché du travail.

Au total, les mesures mises en œuvre dans le cadre de la PAJE représentent un montant de 1,5 Md€ Cette mesure est un vrai succès. Elle correspond clairement à une attente de nos concitoyens.

*4.2. Ensuite l'évolution des prestations d'action sociale en 2005 qui entraîne un report sur 2006.*

La hausse des prestations d'action sociale est une deuxième raison de l'augmentation du déficit de la branche famille. En 2004, ces prestations ont enregistré une hausse de l'ordre de + 17 %. En 2005, malgré un infléchissement, elles ont encore augmenté de plus de 15 %. C'est pourquoi nous avons pris des mesures de correction avec les gestionnaires de la CNAF, que je remercie de leur engagement.

Le fonds d'action sociale a mis en œuvre un programme ambitieux d'équipement en places de crèches. A ma demande, la CNAF vient d'adopter, le 23 mai dernier, de nouveaux outils pour le financement des équipements de la petite enfance (crèche) et de l'enfance (centres aérés). Ils garantiront le respect de la Convention d'objectifs et de gestion.

A ce titre, la CNAF prévoit :

- ◆ de fusionner les contrats enfance et les contrats temps libre en un contrat « enfance-jeunesse » unique, en assurant ainsi un continuum de prise en charge de l'enfant de 0 à 17 ans.
- ◆ de permettre de concentrer les financements sur les actions prioritaires : création d'équipements pour petite enfance (crèches) et enfance (centres aérés), pour accroître le rythme de création de modes de garde.
- ◆ de créer des marges de manœuvre pour créer de nouveaux équipements.

Je me félicite de ces mesures qui démontrent à la fois une grande responsabilité et assurent un équilibre entre les différents financeurs, notamment les collectivités locales.

Au total, notre branche famille porte la marque de l'investissement très fort qui a été opéré avec la création de la PAJE et des structures d'accueil pour la petite enfance. Le déficit qu'elle enregistre n'a rien de structurel. Ses comptes tendent spontanément vers l'équilibre : en effet, ses recettes progressent structurellement au même rythme que la masse salariale tandis que ses dépenses ne croissent qu'à la vitesse des prix. Cet effet vertueux conduit donc mécaniquement la branche à l'équilibre en 2009, dans le même délai que celui que nous nous sommes fixé pour l'assurance maladie.

*4.3. Je me réjouis du succès de notre politique familiale.*

Grâce à une politique qui vise à permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, la France réussit aujourd'hui à cumuler un indice de fécondité de 1,92 enfant par femme – le meilleur, et de très loin, de tous les grands pays d'Europe - et un taux d'activité des femmes de 80%. Il faut consolider cette tendance, car c'est une force pour notre pays.

Cette politique est donc nécessaire. C'est un choix pour l'avenir. On sait aussi ce que le dynamisme des naissances apporte à l'économie.

La prochaine conférence de la famille qui se tiendra le 3 juillet prochain sera consacrée à la solidarité entre les générations.

## **5. La branche accidents du travail**

S'agissant de la branche **accidents du travail et maladies professionnelles**, le déficit 2005 réalisé s'avère légèrement plus faible que celui escompté à l'automne dernier à 438 M€ au lieu de 534 M€. Pour l'année 2006, les prévisions de la Commission des comptes de septembre dernier devraient être respectées, avec un déficit de 238 M€.

En 2006, au-delà de sa participation au retour à l'équilibre des comptes du régime général, il est important que la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles poursuive sa modernisation.

A ce titre, une large négociation a été engagée au sein de la branche sur différents chantiers, notamment l'évolution de la tarification qui constitue un levier naturel et important de la politique de prévention. Ce levier est aujourd'hui peu efficace car le mode de tarification est trop complexe et ne crée pas d'incitation réelle à développer la protection. Je souhaite que la négociation sur ce chantier avance rapidement notamment pour que les grands axes de son évolution vers une tarification plus incitative puissent être inscrits dans le cadre du PLFSS 2007.

Xavier BERTRAND et moi-même sommes déterminés à poursuivre les efforts engagés au cours de ces dernières années dans le cadre des réformes structurelles que nous menons. Cet effort devra naturellement se poursuivre au cours de prochains mois, notamment avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2007. Nous sommes tous collectivement conscients de la nécessité de sauvegarder et continuer à faire vivre notre modèle de société. Les conventions d'objectifs et de gestion qui viennent d'être signées – je pense à la branche recouvrement, pour laquelle nous venons de parapher la COG – ou sont en cours de négociation – c'est le cas avec l'assurance maladie – permettront également de réaffirmer la mobilisation de tous, Etat comme partenaires sociaux et personnels des organismes de sécurité sociale, dont je salue ici l'engagement et le professionnalisme. L'effort de redressement des comptes sociaux est en effet un exercice de long terme, qui appelle le concours de tous.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire en quelques mots avant de laisser la parole aux uns et aux autres.